N° 365 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 31 Décembre 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 40
LOCALES. . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal : à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

UN SEPTUAGÉNAIRE TUE SA FEMME A MAZINGHIEN

Lire plus loin :

— A Dunkerque, un jeune homme avale de la teinture d'iode.

— A Malo-Terminus, l'incendie de la salle des [illegible].

— A Billy-Montigny, l'incendie de la fosse N° 5 des mines de Courrières.

— A Menin-Liétard, un mineur écrasé.

LES INSTITUTEURS

Il faut louer sans réserve les paroles par lesquelles M. Briand a répondu, jeudi, à la Chambre, à la question de notre ami Dessoye au sujet de l'arrêt de la cour de Dijon condamnant l'instituteur Morizet pour « violation de la neutralité scolaire. »

Profitant habilement des incartades de quelques instituteurs, les cléricaux mènent depuis quelque temps une violente et perfide campagne contre ceux-qu'ils appellent dédaigneusement les « primaires. » Aucun moyen ne leur répugne pour essayer de jeter la défiance et le discrédit sur nos écoles laïques. Ils ont créé des « associations de pères de famille », chargés de surveiller les instituteurs, de soumettre leur enseignement à une enquête permanente, et de les dénoncer, au besoin, aux tribunaux; cela sur le témoignage d'enfants dûment stylés et excités à l'avance contre leurs maîtres.

C'est une de ces associations qui a poursuivi M. Morizet, instituteur dans un bourg [illegible], « [illegible] politique, antireligieuse et immorale. »

Le tribunal de première instance s'était très justement déclaré incompétent. Mais la cour de Dijon a infirmé son jugement, sous prétexte que « le fait incriminé n'avait pas un caractère professionnel. »

Comme l'a déjà fait remarquer notre ami Camille Pelletan, c'est une prétention exorbitante que celle de ces magistrats qui se substituent au gouvernement lui-même, qui se permettent de juger et condamner l'attitude et le langage de ses fonctionnaires.

Nous ignorons exactement ce qu'on reproche à M. Morizet, car on sait combien les cléricaux sont accoutumés de dénaturer et de fausser les paroles et les actes de leurs adversaires.

Mais s'il a commis une faute, s'il est sorti de la réserve et de la dignité qui s'imposent à tout instituteur, et cela aussi gravement que l'affirme le père de la mille accusateur, c'est à ses chefs hiérarchiques et, au besoin, au ministre lui-même, que le père de famille accusateur devait adresser sa plainte.

« Les droits des pères de famille, a dit M. Briand, sont protégés par l'administration et par les tribunaux administratifs ; les pères de famille n'ont pas à intervenir à la place des autorités régulières. »

Mais, dit-on, s'il y a délit ? Dans ce cas, c'est au procureur de la République qu'il doit être signalé, et c'est lui seul qui a qualité pour poursuivre.

Hors de là, il ne peut y avoir que confusion des pouvoirs et il suffirait d'un tribunal intervenant dans la marche des divers services publics pour tenir en échec toute l'action administrative et gouvernementale.

D'autre part, pour que notre ami Dessoye, en sa qualité de président de la Ligue de l'enseignement, ait pris en mains la cause de M. Morizet, il faut que son cas ne soit pas aussi pendable que voudraient nous le faire croire les cléricaux.

M. Briand a éloquemment dénoncé le but que l'on poursuit : « On tente, a-t-il dit, d'organiser dans le plupart des communes des comités de pères de famille. Ces organisations sont systématiquement organisées contre l'école. Ceux qui organiseront pareilles campagnes nous trouveront contre eux et devant eux. Ils ont essayé de désorganiser notre enseignement public ; nous n'hésiterons pas à demander au Parlement le vote d'une législation défensive de l'école. »

Ce langage énergique montrera à nos instituteurs qu'ils peuvent compter pour les défendre, sur le gouvernement de la République, et, nous ajouterons, sur tous les républicains.

C'est, chaque jour, contre eux, dans la presse cléricale, tout un débordement d'attaques et de calomnies.

Hier encore, la *Dépêche* ne craignait pas de représenter notre personnel enseignant comme socialiste, anti-militariste et hervéiste. « Par un phénomène très humain — très humain peut-être chez les cléricaux, mais certainement pas chez les républicains — l'instituteur, écrit-elle, devenait d'autant plus anti-militariste qu'on le rapprochait de l'armée et qu'on le soumettait à cette loi de l'égalité de recrutement et de service dont il avait proclamé la nécessité en criant : « Les curés, sac au dos ». De là, une double évolution dans la mentalité du personnel enseignant vers le socialisme et l'anti-militarisme. Jaurès et Hervé étaient devenus les prophètes scolaires. »

Ce sont là, on ne saurait le dire trop haut, des assertions sciemment fausses, que le journal clérical serait bien en peine de justifier.

Dans nos départements du Nord et du Pas-de-Calais, notamment, nous mettons les cléricaux au défi de trouver un seul disciple du prétendu « prophète » Hervé.

Qu'il y ait, dans le personnel enseignant, une petite minorité de socialistes, c'est possible. On pourrait même y trouver peut-être des « progressistes, et jusqu'à des nationalistes et des cléricaux, ou, tout au moins, des catholiques pratiquants.

Toutes les opinions sont libres, à la condition que les instituteurs, comme tous les fonctionnaires, conservent la réserve que comportent leur caractère et leur situation, et qu'ils ne se livrent pas à des manifestations hostiles à leurs chefs, à nos institutions, et au gouvernement, dont ils doivent être les agents loyaux et dévoués.

Mais, des hervéistes, on n'en saurait rencontrer. Cette espèce n'existe pas, pour leur honneur, parmi nos instituteurs.

Même, on a beaucoup exagéré le caractère et les tendances du mouvement syndicaliste. Ce que les instituteurs partisans du syndicat y ont vu surtout, c'était le moyen d'assurer leur indépendance contre le favoritisme et contre l'arbitraire, et de faire prévaloir leurs légitimes revendications.

M. Nègre, qui a'en va aujourd'hui discourir avec les pires révolutionnaires, ne nous a-t-il pas déclaré, au Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, au lendemain de sa révocation, qu'il n'était pas socialiste, et que ses opinions politiques étaient celles de notre Parti.

Les sentiments de notre personnel enseignant, dans une immense majorité, sont représentés non par les syndicats qui, d'ailleurs, ont l'air, commencent à battre en retraite devant la ferme attitude du gouvernement et du ministre de l'instruction publique, mais par les Amicales.

Il n'est, pour ainsi dire, plus question de l'adhésion aux Bourses du Travail et à la Confédération générale.

Lors des récentes élections au Conseil supérieur, nous avons lu cette déclaration d'une société amicale d'instituteurs :

« Ils ont déclaré que « l'administration est responsable devant les représentants du pays et qu'elle ne le sera jamais devant les instituteurs. L'école ne nous appartient pas. Au surplus, nous ne serons jamais libérés du joug des hommes politiques. Ceux-ci ont des droits : ils sont les représentants naturels des parents et des enfants ; ils ont le droit de faire connaître leur opinion. En certaines circonstances, ils ont fait rendre justice à des instituteurs. Mais leur intervention ne doit être admise que dans l'intérêt de la justice en faveur des maîtres et des écoles. »

Voilà un langage serré et juste. Et c'est ici qu'il faut chercher l'opinion de nos instituteurs et non dans les manifestations inapaisées de quelques socialistes et syndicalistes brouillons et agités.

Georges ROBERT.

La Politique

J'ai souvent fait observer que la lutte fructueuse engagée contre la République par les politiciens-clericaux, se heurtait au plus fort des obstacles, c'est-à-dire à l'indifférence générale.

Nous ne croyons plus : c'est un fait.

Parmi nous, certains, il est vrai, confondant libre-pensée avec foi, prétendent créer une autre religion, ayant ses dogmes et son intransigeance, et leur intolérance risque de devenir aussi détestable que celle des gens de sacristie.

C'est le petit nombre, par bonheur.

Les autres estiment que les questions de religion sont tellement puériles, qu'elles ne sauraient accaparer la moindre parcelle de leur attention. Ils laissent les fidèles gémir, les Eglises sombrer, le Pape faire des sottises et les meneurs cléricaux achever chez nous la ruine du catholicisme.

Tout cela n'a plus de valeur ni d'intérêt.

Dans ces conditions, ne faut-il pas être fou ou malhonnête, pour essayer de provoquer des mouvements populaires en faveur de Rome ? Aussi, le pays ne bouge-t-il pas, préférant vaquer à ses affaires.

Les catholiques eux-mêmes paraissent s'en moquer. Ils n'en perdent ni un spectacle, ni un dîner, ni un bal plus ou moins masqué. Et ceci vient d'arracher au cardinal-archevêque de Lyon la plus triste des plaintes :

Parlant de l'application des nouvelles lois, ce prélat s'écria :

« Ces opérations ont rempli l'année entière ; cette iniquité achève de se consommer en soulevant l'indignation impuissante de quelques fidèles, mais sans divertir de leurs plaisirs et de leurs affaires, le grand nombre de nos concitoyens endormis dans leur égoïsme, sans émouvoir un seul trempe par des feuilles publiques où les faits les plus iniques sont systématiquement déguisés. »

La pointe aux « feuilles publiques » n'est là que pour atténuer la violence du coup, l'amertume du reproche. Mais la pensée du cardinal demeure entière, si c'est d'un œil clairvoyant que ce prince de l'Eglise mesure l'étendue du désastre, apprécie la force de l'indifférence générale et contemple les malheureux effets de la politique de résistance imaginée par des sectaires de notre connaissance.

Henry JAGOT.

LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

Déclarations de M. Millerand à propos d'un amendement de M. Le Provost de Launay dans la loi de finances au Sénat.

Paris, 30 décembre.

A l'appui de l'amendement qu'il a déposé à la loi de finances tendant à assimiler aux fonctionnaires comptables des ministères publics les liquidateurs des congrégations, M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord, a indiqué que Me Millerand aurait reçu du liquidateur de la congrégation des Augustines 10.000 francs d'honoraires pour deux plaidoiries qu'il aurait jamais été prononcées.

Un de nos confrères a vu Me Millerand, à qui il a demandé ce qu'il fallait penser de cette affirmation.

C'est une grossière invention, lui a répondu M. Millerand, à l'un ne demande comment des actions pour se trouver un membre du Parlement pour m'salir n'ai-je [illegible].

[illegible] Le président du tribunal de commerce de la Seine au début de l'année judiciaire 1902-1903 les deux affaires intentées contre le liquidateur de la congrégation des Augustines par Mme Sacleu et Mr Poussineau, dont les avocats étaient mes confrères Mr Prieur et Beroy. C'est constaté aux qualités des deux jugements et voici le numéro de la « Gazette du Palais » du 29 janvier 1903 qui fait suivre le texte du premier jugement rendu des noms des trois avocats.

Voulez-vous me permettre de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour m'expliquer sur mon rôle comme avocat dans l'application de la loi de 1901 ?

Lorsque, dès la première heure de ma rentrée au Palais, en juin 1902, les officiers ministériels chargés des liquidations sont venus, avec regrement du parquet général, solliciter le concours de l'ancien membre du cabinet Waldeck-Rousseau, j'aurais cru commettre une lâcheté en me dérobant à leur appel pour éviter des attaques facilies à prévoir.

Les attaques, vous venez de le constater, sont formulées avec autant de légèreté que d'injustice. Il est incroyable qu'on discute sans connaître les faits, et l'importance des intérêts en cause, ni le travail fourni, au chiffre d'honoraires allégué sous le contrôle du tribunal. Pour bien montrer d'ailleurs l'inanité de ces attaques il me suffira de dire qu'ayant droit à des honoraires pour sept autres affaires de liquidations plaidées tant en province qu'à Paris, dans l'année judiciaire 1902-1903, je n'en ai point accepté, ainsi que l'établissent les dossiers des liquidations.

UNE VENDETTA CHINOISE

Pour tirer vengeance de l'assassin de sa famille, un Chinois le poursuit pendant deux ans

San-Francisco, 30 décembre.

Lew Wui négociant chinois, établi à Los Angeles, vient de rentrer d'une étrange et longue expédition et à tranquillement repris son commerce qui chômait pendant son absence. Et cependant, ce paisible boutiquier venait d'accomplir un acte de vengeance terrible et exécuté avec un extraordinaire raffinement de cruauté.

Il y a deux ans, il allait se marier, lorsqu'il reçut de Chine un télégramme lui annonçant que son père, sa mère et son frère avaient été assassinés par l'un-Oue seule une petite fille de 14 ans avait été épargnée par l'assassin Lew Wui partit immédiatement, se rendit à la maison où le crime avait été perpétré et là, devant l'autel de l'idole de la famille, il fit le serment d'exécuter de sa propre main l'assassin. Dès lors il se mit à la recherche du coupable. Sans tenir compte des obstacles il le poursuivait à travers le monde, le suivant au Mexique, en Chine, au Cap, pour revenir encore en Chine.

C'est dans le village de Langlus que Lew Wui a pu appréhender ces coups son ennemi. Les autorités locales lui ont prêté un forte et l'ont secondé dans son œuvre de vengeance. Une sorte d'échafaud lui dressé sur la place publique l'un-Oue hyoté y fut placé et forcé de se tenir à genoux. Alors devant la foule réunie, la petite fillette de quatorze ans qui avait assisté au massacre de ses parents et de ses frères, a déclaré reconnaître l'assassin. Lew Wui prit ensuite un couteau entre les mains de la fillette qui, aux sons des cymbales, s'approcha de l'assassin et lui coupe le nez. Lew Wui se mit alors lui-même à l'œuvre. Il coupa littéralement en pièces l'homme ligoté. A chaque coup de couteau, il lui enlevait trois centimètres de chair, jamais davantage, si bien que l'effroyable opération dura jusqu'à minuit. Le justicier, se sentant alors fatigué, donna à l'assassin le coup de grâce en lui plantant son couteau en plein cœur.

ÉCHOS

Combien sont-ils !

Que le génie de l'homme est donc admirable ! Où de nos semblables est parvenu à faire le dénombrement des serfs de Paris et d'Europe. Il y en a cent mille dans Paris ; pas un de plus, pas un de moins. On en compte trois millions en Europe. Voilà des chiffres qui ne sont pas exactes et on est eu ces oiseux plus prolifiques.

Mortels bénis.

Les habitants de Constantinople sont des mortels bénis ; ils peuvent fêter Noël trois fois au quelques semaines :

« A minuit le 25 décembre « nouveau style », la Noël des catholiques romains et des protestants ; le 25 décembre « vieux style », c'est-à-dire le 7 janvier les Grecs orthodoxes fournissent une nouvelle occasion de réveillonner. Enfin, le 19 janvier, l'église arménienne grégorienne fête à son tour le Christ-enfant.

Que voilà ! ! ! Ils n'amplifient chaque fois les victuailles d'usage, il faut évidemment que, pour ne pas périr, ces gens-là soient forts « comme des Turcs ».

Le prix de la pourpre.

Savez-vous à combien s'élèvent les « frais » que durent débourser les deux cardinaux créés récemment ? A 50.000 francs.

Et, sur cette somme, 30.000 francs sont acquis aux employés subalternes de la curie et du Vatican, et les 20.000 francs aux membres de la haute hiérarchie.

Nous comprenons, après cela, que Sarto ait tant d'empressement à empourprer les deux Grandeurs ! Cela remplit le coffre du vieux grippe-sou...

Une bonne œuvre.

Un archevêque de Québec déclare ceci concernant la France, à l'un de nos confrères cléricaux :

« Chrétienne, elle nous a prodigué des modèles de dévouement. Antisécularisée, elle nous envoie des religieux et des sœurs par ces lois d'exil. »

N'est-ce point là une bonne œuvre ? Ce sont des modèles et des enseignements vivants que nous vous envoyons, malotrous ; remerciez-nous.

Comment ils se vengent.

Les maris amamitias n'aiment pas à être trompés ; ils remembrent d'ailleurs en cela à beaucoup de maris. L'un de ces Amamitias indigènes a pu, la semaine dernière, [illegible] : sur un radeau, fait de troncs de bananiers assemblés et de quelques bambous, elle était étendue sur le dos, les bras en croix, son mulet et un plein chargement de [illegible] Cependant dans un marécage de brès, un homme [illegible] et trouvant de nombreuses [illegible] cultivant les [illegible] Son complice [illegible] d'où, [illegible] jet [illegible] dans une [illegible] à pétrole vide, se trouvait un pauvre enfant, de trois ou quatre ans, tendant ses petits bras et implorant la pitié.

« Malheureuse ! » [illegible] à qui essaiera de détacher la femme adultère et son complice. Que sur lui pèsera la vengeance céleste ! »

Quelques minutes [illegible] qui étaient sur la rive, ne s'émut. Le radeau sinistre descendait doucement le cours de la rivière : il passa devant un marché, devant des postes de soldats et de gendarmes, devant des femmes, devant des mères. Personne ne bougea. On laissa aller ce couple malheureux à la plus grande des morts.

Quelques femmes du Nord de notre connaissance ont bien de la chance de n'avoir pas épousé d'amamitie.

Nos milliards.

La France, assurent les économistes est un pays riche. Sa fortune s'élève à 244 milliards qui se répartissent de la manière suivante :

90 milliards pour la terre et l'outillage agricole ;

55 milliards de maisons ;

80 milliards de valeurs mobilières sous forme de titres ;

12 milliards de meubles, vêtements, objets de consommation ;

7 milliards de monnaie dont assez peu entre dans notre poche.

Un contrire.

Le « Nihilateur », le « Célibataire », tel est le titre de l'organe qui paraît depuis environ une quinzaine à Prague, en Bohême. Ce journal, qui se vante de défendre les vieux garçons, les maris divorcés et les célibataires, attaque le féminisme avec le plus grande ardeur.

Voici du reste un extrait savoureux de son programme.

« Combattre les prétentions outrancières à l'égalité des sexes, émises par les féministes, et créer des salles pour célibataires, où les vieux garçons trouveront un foyer dépourvu des deux principaux éléments de discorde qui affligent l'humanité : la politique et les femmes ! »

La voilà, la vraie paix universelle !

Nouvelles à la Main

Entre fiancés mariés :

« Je le jure, ma chère, que je n'ai jamais de ma vie trompé personne...

— Pas même ton mari ?

— Ah ! si ne tout pas demander l'impossible.

⁂

Le mari. — Crois-tu que ton piano pourra passer en travers de cette porte ?

La femme. — Cela n'est égal ; mais je me demande si mon nouveau chapeau y passera.

⁂

Le nouvel « inspecteur des fraudes » apostrophe sévèrement des fraudeurs.

Et ceux-ci, avec bonhomie :

— Oh ! voyons, monsieur l'inspecteur, sans nous, qu'est-ce que vous seriez ?

⁂

Toto à son frère, étudiant en médecine :

— Vois comme on est injuste ! Nous autres, nous avons beau faire du « chahut », il n'y a pas de danger qu'on ferme le lycée !

⁂

Calino sollicite une place du gouvernement en invoquant le repoulation.

— Qu'est-ce que vous avez fait dans ce sens ? lui demande-t-on.

Calino, avec conviction :

— J'ai six frères !...

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Il n'y a pas de situation qu'on ne puisse compléter par l'activité ou le sciéricus.

Régner s'apprend facilement, gouverner difficilement.

Sarma.

LA FIN D'UNE IDYLLE

MYSTÉRIEUX AMOUREUX

Les amants vivaient sur un pied de 100.000 francs par an. — D'où venait l'argent ?

Nice, 30 décembre.

C'est un singulier roman qui s'est dénoué, à Nice, dans les circonstances tragiques, sommairement relatées hier : ce jeune Parisien, M. Georges Hucher, se suicidant près du lit où dormait — de son dernier sommeil — sa bien-aimée, morte quelques heures auparavant.

Qu'étaient-ils, exactement, l'un vis-à-vis de l'autre ? Depuis combien de temps se connaissaient-ils ? Où s'étaient-ils rencontrés pour la première fois ? Plusieurs de ces points restent imprécis. Un certain mystère continue, en somme, à planer sur cet étrange drame d'amour. —

Comment s'ébauche l'idylle

M. Georges Hecher avait perdu son père il y a plusieurs années. Sa mère est remariée à M. Berrel, receveur des postes au bureau de l'hôtel Continental, à Paris.

Quant à la famille de Mlle de Raymond, elle serait originaire de Granville.

Ayant à peu près le même âge, ils se seraient connus, il y a trois ans, dans le salon d'un illustre professeur de la Faculté de Médecine, mort récemment, et dont M. Hecher était, paraît-il, le filleul.

Maintenant, voici ce qu'on raconte ici :

Une idylle ne tarda pas à s'ébauchier entre les deux jeunes gens. Ils s'aimèrent bientôt follement et résolurent de s'épouser.

Mlle de Raymond était loin d'avoir une forte santé. Atteinte de tuberculose, il apparaissait qu'elle ne parviendrait pas à vaincre la mort implacable qui la minait et ce fut là un obstacle sérieux à leur union. Mais l'amour des deux jeunes gens lui plus fort que les convenances mondaines. Ils quittèrent leurs familles pour vivre ensemble et s'installèrent à Paris, 34, boulevard Lannes.

L'immeuble où habita Mlle de Raymond, est occupé presque exclusivement par d'élégantes demi-mondaines qui payent très cher et mènent grand train, en apparence du moins.

Dans les premiers jours du mois de juillet dernier, Mlle Juliette de Raymond vint s'y installer, dans un rez-de-chaussée, qu'elle abandonna peu de temps après, pour un appartement du quatrième étage, comprenant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, d'un loyer annuel de 2,800 francs.

Dès le lendemain de son installation, un jeune homme vint la voir, qui, par la suite, renouvela presque quotidiennement ses visites. C'était Georges Hucher. Il crut devoir prendre le nom de sa maîtresse et se faire appeler M. de Raymond. Une femme de chambre insuma, adroitement, dans ses conversations, que ces maîtres étaient de nouveaux mariés, colossalement riches, venus passer quelques mois à Paris, petite histoire qui fut accueillie par d'aimables sourires, mais à laquelle on ne donna aucun crédit.

La vie à grandes guides

Ce qui était certain — et cela tout le monde pouvait le constater — c'est que les amoureux dépensaient sans compter et vivaient sur un pied d'au moins 100,000 francs par an. D'où tenaient-ils de pareils revenus ? C'est une question que beaucoup de gens se posèrent sans pouvoir jamais y répondre et qui donna lieu plus d'une fois aux hypothèses les plus diverses et aux commentaires les plus variés. Mlle de Raymond avait à son service un maître d'hôtel, une cuisinière, et un cocher venait tous les matins se mettre à sa disposition.

Ce dernier certainement pas Georges Hucher, dont la bourse devait être médiocrement garnie, qui pouvait soutenir un pareil luxe. On le supposa tout d'abord, et on voulut voir, en lui, un fils de famille dissipant quelque héritage.

Il semble qu'il ne fut pas le dernier à accréditer cette supposition, qui n'était pas faite pour lui déplaire ; mais certaines familiarités, auxquelles il se laissa aller, lui enlevèrent l'auréole dorée dont il s'était laissé entourer. On le trouva trop simple et trop bon garçon pour être si riche.

Un jour que le maître d'hôtel était absent, il s'était-il pas avisé de descendre à la cave, pour mettre du vin en bouteille ? Ceux qui épiaient ses faits et gestes jugèrent que c'était là une déchéance pour un homme de race et « M. de Raymond » perdit de son prestige dans l'estime de son cocher.

Si vraiment, il étudiait la médecine, il le faisait avec une discrétion telle, qu'il n'en laissait rien transpirer et jamais, — sauf peut-être pour son amie, — il n'eut l'occasion de mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises.

Malade et condamnée

Sur les derniers temps, les méchantes langues ne tarirent pas et se fut la réponse équivoque d'une domestique qui servit de prétexte à leurs insinuations perfides.

Parmi les familiers de Mlle de Raymond, figurait un homme d'un certain âge qui se montrait plein de prévenances et de bonté à son égard.

Indifféremment en apparence, on avait demandé :

— C'est sans doute le père de mademoiselle ou de madame ?

Mais non, on n'était, paraît-il, qu'un parent, un simple parent, à un degré très éloigné. La femme de chambre, bête-même pourtant si bon renseigné, s'avait pu dire au juste si c'était un oncle ou un cousin. Et cette ignorance, venant en son, avait dû sûrement mal interprétée.

Quoi qu'il en soit, Mlle de Raymond n'avait pas tardé à tomber malade au point d'être obligée de garder la chambre des journées entières. C'est à peine si, vers quatre heures, quand le temps le permettait, elle avait la force de gagner en voiture pour se faire conduire au Bois. Georges Hucher, qui ne la quittait pour ainsi dire pas, se montrait très affecté.

A la suite de décembre, le voyage à Nice fut décidé. Mlle de Raymond espérait que le soleil et le doux air du pays lui rendraient la santé. Elle savait qu'elle était phtisique, mais elle comptait que en jeunesse triompherait du mal. Le 25 novembre elle quitta Paris avec M. Hucher, emmenant avec elle tout son personnel. Elle comptait ne revenir qu'en février ou mars.

De sa famille, elle ne dit jamais rien, et, sur ce sujet, Georges Hucher observa la même discrétion.

Le couple, vécut très retiré, mais il était terriblement intuitif. De Paris, les jeunes gens avaient amené cinq chevaux qui furent placés dans une remise de la rue Purdinas, et souvent l'on pouvait voir, sur les promenades, Mlle de Raymond, que l'on remarquait encore par sa beauté, malgré les progrès incessants de sa maladie, condaire, en un coquet tilbery, ses superbes chevaux. A d'autres moments, on apercevait la jeune femme, allongée sur une chaise longue, dans le jardin donnant sur la promenade des Anglais.

Unis dans la mort

C'est que, malgré toutes les ressources de l'art médical, et les précautions dont elle était entourée, la malade allait de plus mal en plus mal. Avant-hier, dans la nuit, la toux devint plus rauque et plus meurtrière. Les quintes succédèrent aux quintes, puis, au matin, Mlle de Raymond s'éteignit doucement entre les bras de son fidèle compagnon.

Le désespoir du jeune étudiant fut immense. Il passa la journée dans un état d'accablement tel, que les domestiques s'inquiétèrent. Pourtant, la soir venu, M. Georges Hucher parut plus calme. Durant toute la nuit, il veilla sur celle qu'il avait tant aimée et dont il avait fait entièrement recouvrir le corps de roses, car Mlle de Raymond aimait beaucoup les fleurs et toujours elle en voulait à profusion dans ses appartements.

Au matin, M. Hucher se promena un instant dans un salon attenant à la chambre mortuaire. Il avait l'air très agité. Vers neuf heures, il pria la femme de chambre de brosser son vêtement et, ensuite, que celle-ci eut autant son ordre dans une pièce voisine, l'entendit déclarer, dans sur un fauteuil à côté de sa bien-aimée, se tira un coup de revolver dans la nuque.

Au bruit de la détonation, la femme de chambre accourut. Elle aperçut son maître affaissé sur le tapis, le visage ensanglanté ; il n'était pas mort. Rapidement, on fit appeler un médecin, mais tous les soins furent inutiles ; dans l'après-midi, Georges Hucher expirait et son cadavre fut bientôt recouvert des mêmes roses qui avaient servi à orner la couche mortuaire de celle à qui il n'avait pas voulu survivre.

Quelques instants après, en effet, le corps de Mlle Juliette de Raymond arrivait et fait procéder à l'inhumation de la défunte.

Un Napoléon américain

Washington, 29 décembre.

L'impérialisme américain tournerait il la tête des citoyens de la libre Amérique, depuis que certains publicistes fantaisistes ont proclamé M. Roosevelt empereur sous le nom de Théodore Ier, et que le président a pour attorney général M. Charles Bonaparte.

Le « Courrier des Etats-Unis » racontait qu'un détective de Washington avait observé les allures bizarres d'un individu qui rôdait dans le voisinage de la gare du Pacific Railroad, s'approcha de lui et lui demanda ce qu'il faisait.

« — J'attends le train de Washington, répondit l'individu, le fils Napoléon Ier, empereur des Français, et je vais à la Maison-Blanche, rendre visite à l'empereur Théodore Roosevelt. C'est mon parent. Intervention général Bonaparte, qui a tout préparé pour notre entrevue.

Comprenant qu'il avait affaire à un fou, le détective lui dit :

« — Mais vous êtes déjà à Washington, et si vous le permettez, je conduirai Votre Majesté à la Maison-Blanche. »

Parmi d'autres aspects [illegible] le fou suivit docilement le détective qui le conduisit au poste. Là, il déclara qu'il avait rêvé à l'enfer de Saint-Helène et que les Anglais avaient amené à répondre le trait de sa mère pour [illegible] l'impératrice Eugénie, qui [illegible] France le corps d'un [illegible] Napoléon, en déclarant que c'était celui de Napoléon Ier.